



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°05-2021-005

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2021

Sommaire

Secrétariat Général

ACTE PUBLIABLE 05-2021-01-04-005 - SUBDELEGATION DE SIGNATURE DDSP
05 (2 pages)

Page 3

Secrétariat Général

ACTE PUBLIABLE 05-2021-01-04-005

SUBDELEGATION DE SIGNATURE DDSP 05

*DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE DDSP DES HAUTES-ALPES EN MATIERE
D'ORDONNEMENT SECONDAIRE*



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de la Sécurité
Publique des Hautes-Alpes**

GAP, le 04/01/2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

Objet de l'arrêté : **subdélégation de signature aux agents de la Direction Départemental de la Sécurité Publique des Hautes-Alpes, pour l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget de l'État**

**La préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le code de la sécurité intérieure;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 1962 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 05 février 2020 portant nomination de Madame Martine CLAVEL, commissaire divisionnaire de la police nationale, en qualité de préfète des Hautes-Alpes;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales n°170 du 9 juillet 2018 nommant Monsieur Joël-Patrick TERRY, directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Alpes et chef de circonscription à GAP;
- VU** l'arrêté préfectoral du 25 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Joël-Patrick TERRY directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Alpes pour l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget de l'État;

A R R E T E

Article 1er :

En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 25 février 2020 susvisé, subdélégation est donnée à :

- Monsieur Frédérick LARTIGAU, DDASP 05 ;
- Monsieur Alain FERNEZ, Chef de la circonscription de BRIANCON ;
- Monsieur Olivier LHEUREUX, Adjoint chef de circonscription et Chef U.I.A.A.P. CSP BRIANCON ;
- Madame Corinne ESTACHY, chef E.M.D;
- Monsieur Franck AUVRE, adjoint E.M.D;
- Monsieur Fabrice CANALINI, chef S.G.O DDSP 05 ;
- Madame Elisabeth SOUBESSENS, Adjoint Chef BGO DDSP 05 ;
- Monsieur Mickael SANTANA, chef du service matériel DDSP 05 ;

à l'effet de signer l'engagement juridique et la liquidation des dépenses pour le programme de la mission suivante :

"sécurité", programme 176 "Police Nationale", titre 1 et 3, action 2 « sécurité et paix publiques».

Article 2 :

Sont exclus de la délégation les conventions passées avec les collectivités locales et leurs établissements publics, les ordres de réquisition du comptable assignataire, ainsi que les décisions de passer outre aux avis défavorables du directeur départemental des finances publiques, contrôleur financier local, en matière d'engagement des dépenses.

Article 3 :

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des HAUTES-ALPES.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes, le directeur départemental de la sécurité publique et le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté .

La Préfète
Pour la préfète, par délégation, le directeur
départemental de la sécurité publique
des Hautes-Alpes, le Commissaire de police

Joël-Patrick TERRY

